

RÉSOLUTION UIT-R 5-5

Programme de travail et Questions des Commissions d'études des radiocommunications

(1993-1995-1997-2000-2003-2007)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) les parties de la Résolution UIT-R 1 concernant les Questions qui doivent être étudiées par les Commissions d'études des radiocommunications;
- b) la Résolution 82 (Minneapolis, 1998) de la Conférence de plénipotentiaires relative à une variante de la procédure d'approbation des Questions UIT-R et des Recommandations UIT-R, ainsi que la Résolution UIT-R 45;
- c) que, pour une utilisation efficace des ressources disponibles, il est nécessaire que les Commissions d'études des radiocommunications se concentrent sur les questions principales et n'entreprennent pas d'études sur des sujets qui ne font pas partie du mandat de l'UIT-R;
- d) que la quantité de travail effectuée par le Bureau dépend du nombre de contributions présentées pour donner suite aux Questions attribuées aux Commissions d'études;
- e) qu'il incombe aux Commissions d'études de procéder à l'examen continu des Questions qui leur ont été attribuées et de remplacer les anciennes Questions (datant de huit ans) par de nouvelles Questions assorties de nouveaux plans de travail;
- f) que les fonctions dévolues aux Commissions d'études pour qu'elles contribuent à la réalisation de l'objet de l'Union sont décrites dans diverses dispositions de la Constitution et de la Convention de l'UIT,

décide

- 1** que les catégories suivantes doivent être utilisées pour classer les Questions quant à leur priorité et leur urgence:
- C: Questions concernant les conférences, dans le cadre de la préparation proprement dite des conférences mondiales ou régionales des radiocommunications et les décisions de celles-ci:
 - C1: études très urgentes et prioritaires requises pour la Conférence mondiale des radiocommunications suivante;
 - C2: études urgentes que l'on pense nécessaires pour d'autres conférences des radiocommunications;
 - S: Questions qui sont élaborées pour tenir compte:
 - des sujets que la Conférence de plénipotentiaires, toute autre conférence, le Conseil et le Comité du Règlement des radiocommunications transmettent pour étude à l'Assemblée des radiocommunications;
 - des progrès dans les techniques des radiocommunications ou des améliorations apportées à la gestion du spectre;

- de l'évolution observée dans l'utilisation et l'exploitation des radiocommunications:
 - S1: études urgentes qui doivent être terminées dans un délai de deux ans;
 - S2: études importantes nécessaires pour le développement des radiocommunications;
 - S3: études requises qui devraient faciliter le développement des radiocommunications;

Le cas échéant, suite à une conférence mondiale ou régionale des radiocommunications, le Directeur du Bureau des radiocommunications, en consultation avec les Présidents des Commissions d'études concernées, peut classer dans les catégories appropriées les Questions dont l'étude est liée aux décisions de la conférence considérée ou à l'ordre du jour de futures conférences mondiales ou régionales des radiocommunications.

2 que les Questions identifiées comme pouvant être approuvées au titre de la variante de procédure de la Résolution UIT-R 45 devraient appartenir aux catégories S1, 2 ou 3 et elles seront signalées par «/AP»;

3 que, le plus tôt possible au cours de la période d'études, les Commissions d'études identifieront celles de leurs Questions, le cas échéant, qui pourront être approuvées selon la variante de la procédure décrite dans la Résolution UIT-R 45. L'identification des Questions selon cette procédure devra être approuvée sans opposition par correspondance.

Cette procédure d'approbation pour l'identification des Questions ne devrait pas retarder le lancement du processus d'approbation des Recommandations conformément à la variante de la procédure d'approbation décrite dans la Résolution UIT-R 45.

4 que le programme de travail pour la prochaine période d'études inclura les Questions énumérées aux Annexes 1 à 6 relevant des catégories C et S. Ces Questions seront attribuées à la Commission d'études compétente. Les textes des Questions dont la liste figure aux Annexes 1 à 6 sont reproduits dans le Document 1 de la série des documents correspondant à la prochaine période d'études pour les différentes Commissions d'études, compte tenu du point e) du *considérant*;

5 que le programme de travail comprend également des études, relevant du domaine de compétence de la Commission d'études, sur des sujets touchant aux points de l'ordre du jour des CMR ou des CRR ou encore aux Résolutions de la CMR;

6 que les Questions concernant les conférences, qui seront étudiées par les Commissions d'études, devront:

- porter sur des sujets appelant l'établissement d'une Recommandation ou d'un rapport à une conférence;
- traiter d'un seul sujet spécifique;
- spécifier la date limite de présentation des résultats;

7 que chaque Question devra:

- indiquer de façon concise le motif de l'étude;
- circonscrire le domaine de l'étude de façon aussi précise que possible;
- indiquer la forme sous laquelle la réponse doit être présentée (Recommandation ou autre texte, etc.) et, chaque fois que cela est possible, la nature de la teneur de la réponse attendue;
- indiquer la date à laquelle une réponse complète ou partielle est attendue ou le délai d'exécution de l'étude ainsi que les différentes phases de l'étude;
- être modifiée pour tenir compte des réponses partielles;

- identifier les Commissions d'études travaillant dans des domaines apparentés auxquelles le texte de la Question devrait être envoyé pour examen;
- 8** que les Commissions d'études examineront toutes les Questions qui leur sont assignées et adresseront à chaque Assemblée des propositions visant à:
- rendre les Questions conformes aux *décide en outre* 2 et 3;
 - identifier et classer les Questions par catégorie;
 - les supprimer lorsque les études ont été menées à bien, lorsque aucune contribution n'est attendue pendant la prochaine période d'études ou bien lorsque, conformément au § 1.7 de la Résolution UIT-R 1, aucune contribution n'a été présentée; ces Questions seront classées dans la catégorie D;
- 9** que chaque Commission d'études des radiocommunications rendra compte à chaque Assemblée des radiocommunications des progrès qui ont été faits concernant chaque Question relevant de la catégorie C1, C2 ou S1 qui lui a été attribuée;
- 10** que, dans le cadre de son programme de travail, une Commission d'études peut également entreprendre des études relevant de son mandat, pour la révision d'une Recommandation existante ou pour un sujet qui nécessiterait normalement l'élaboration d'une nouvelle Question. Lorsqu'on prévoit que ces études se poursuivront au-delà de la date de la prochaine Assemblée des radiocommunications, il conviendrait d'élaborer une Question appropriée en vue de son approbation par l'Assemblée,

décide en outre

1 que, pour examiner les Questions qui leur ont été attribuées conformément à la Résolution UIT-R 4 et à la présente Résolution, les Commissions d'études devraient aboutir à des conclusions unanimes et devraient utiliser les lignes directrices ci-après:

a) Questions qui relèvent du mandat de l'UIT-R:

cette ligne directrice permet de s'assurer que les Questions et les études associées se rapportent aux radiocommunications, c'est-à-dire, conformément aux numéros 150 à 154 de l'article 11 de la Convention de l'UIT, «a) l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques dans les radiocommunications de Terre et les radiocommunications spatiales et celle de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites, b) les caractéristiques et la qualité de fonctionnement des systèmes radioélectriques, c) le fonctionnement des stations de radiocommunication, et d) les aspects «radiocommunication» des questions relatives à la détresse et à la sécurité», ainsi qu'au numéro 159 de l'article 11 de la Convention de l'UIT. Toutefois, au moment de leur adoption, les Questions nouvelles ou révisées ne devront pas faire mention de sujets relatifs au spectre concernant des propositions d'attribution, sauf si cela est demandé au titre d'un point de l'ordre du jour d'une Assemblée des radiocommunications relatif à une Question ou au titre d'une Résolution de la CMR demandant que des études soient menées par l'UIT-R;

b) Questions en relation avec des travaux effectués par d'autres organisations internationales:

si des études identiques sont conduites ailleurs, la Commission d'études considérée devrait travailler en liaison avec les organisations concernées, conformément au § 5.4 de la Résolution UIT-R 1 et à la Résolution UIT-R 9, afin de déterminer la manière la plus appropriée de mener ces études, en vue de bénéficier de l'expertise extérieure;

2 que les Commissions d'études évalueront les projets de nouvelles Questions proposés pour adoption en utilisant également les lignes directrices énoncés au point 1 du *décide en outre* et joindront cette évaluation lorsqu'elles soumettront ces Questions aux administrations pour approbation selon la Résolution UIT-R 1;

3 que les Commissions d'études poursuivront leurs travaux en accordant une grande priorité aux Questions qui répondent aux lignes directrices définies au point 1 du *décide en outre*, en vue de gérer aussi efficacement que possible les ressources limitées de l'UIT, étant entendu qu'il est nécessaire de donner la priorité qui leur revient aux sujets qui leur ont été confiés par les organes compétents de l'UIT, les conférences de plénipotentiaires, les CMR et le RRB,

invite

1 les administrations à utiliser les lignes directrices indiqués au point 1 du *décide en outre* ci-dessus lorsqu'elles déterminent si une Question peut faire l'objet d'une approbation.

Annexe 1**QUESTIONS ATTRIBUEES A LA COMMISSION D'ETUDES 1
PAR L'ASSEMBLEE DES RADIOCOMMUNICATIONS****Gestion du spectre**

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|------------------------------------|---|------------------|
| <u>66/1</u> | Méthodes et algorithmes pour la planification des fréquences | S3 |
| <u>202-2/1</u> | Identification et mesure (par leur mécanisme de production et par leurs effets) des diverses sources de brouillage causé aux systèmes de radiocommunication analogiques et numériques | S2 |
| <u>205-1/1</u> | Stratégies à long terme pour l'utilisation du spectre | S2 |
| <u>206/1</u> | Stratégies de financement de la gestion nationale du spectre | S2 |
| <u>207/1</u> | Evaluation des avantages découlant de l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques pour la planification du spectre et l'élaboration de stratégies | S2 |
| <u>208/1</u> | Autres méthodes de gestion nationale du spectre | S2 |
| <u>209-1/1</u> | Paramètres techniques des systèmes et des équipements de radiocommunication requis pour la gestion et l'utilisation efficace du spectre des fréquences radioélectriques | S2 |
| <u>210-2/1</u> | Transmission hertzienne d'énergie | S3 |
| <u>211/1</u> | Rayonnements non désirés | C2 |
| <u>212/1</u> | Elaboration d'une ou de plusieurs méthodes permettant de déterminer la zone de coordination des stations terriennes | C1 |
| <u>213/1</u> | Paramètres techniques et de fonctionnement et besoins en fréquences des dispositifs à faible portée | S2 |
| <u>214/1</u> | Contrôle des signaux de radiodiffusion numérique | S2 |
| <u>215/1</u> | Contrôle de la couverture radioélectrique des réseaux mobiles terrestres pour vérifier la conformité avec un accord de licence | S2 |
| <u>216/1</u> | Redéploiement du spectre en tant que méthode de gestion nationale du spectre | S2 |
| <u>217/1</u> | Compatibilité entre les dispositifs à faible portée fonctionnant dans la bande 59-64 GHz et les applications industrielles, scientifiques et médicales (ISM) fonctionnant dans la bande 61-61,5 GHz | S2 |
| <u>218-1/1</u> | Techniques de mesure des rayonnements émis par des systèmes de télécommunication à haut débit utilisant le réseau d'alimentation électrique ou le réseau câblé de distribution téléphonique | S2 |
| <u>219/1</u> | Téléaccès aux équipements de contrôle des émissions radioélectriques d'autres administrations | S2 |
| <u>220-1/1</u> | Identification et caractérisation (par leur mécanisme de production) et par leurs effets des diverses sources de brouillage causé aux systèmes de radiocommunication analogiques et numériques | S2 |

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|--------------------------------|--|-----------|
| <u>221-1/1</u> | Compatibilité entre systèmes de radiocommunication et systèmes de télécommunication à haut débit utilisant le réseau d'alimentation électrique ou le réseau câblé de distribution téléphonique | S2 |
| <u>222/1</u> | Définition des caractéristiques spectrales des émissions | S1 |
| <u>223/1</u> | Directives applicables au cadre réglementaire de gestion nationale du spectre | S2 |
| <u>224/1</u> | Convergence technique des applications de terre multimédia interactives fixes, mobiles et de radiodiffusion et environnement réglementaire associé | C1 |
| <u>225/1</u> | Inspection des stations de radiocommunication en vue de vérifier leur conformité avec les paramètres spécifiés dans les licences | S2 |
| <u>226/1</u> | Cadre de gestion du spectre associé à la mise en place de dispositifs à bande ultralarge | S1 |
| <u>227/1</u> | Compatibilité entre dispositifs à bande ultralarge et services de radiocommunication | S1 |
| <u>228/1</u> | Possibilité et pertinence d'inclure dans le Règlement des radiocommunications les fréquences supérieures à 3 000 GHz | C1 |
| <u>229/1</u> | Amélioration du cadre international réglementaire des fréquences | C1 |
| <u>230/1</u> | Méthodes de mesure améliorées pour les rayonnements non désirés des radars primaires utilisant des magnétrons | S2 |
| <u>231/1</u> | Technique de mesure du bruit radioélectrique dans les applications radioélectriques | S2 |
| <u>232/1</u> | Méthodes et techniques utilisées dans le contrôle des émissions spatiales | S2 |
| <u>233/1</u> | Mesure de l'occupation du spectre | S2 |
| <u>234/1</u> | Autres techniques de radiolocalisation | S2 |

Annexe 2

**QUESTIONS ATTRIBUEES A LA COMMISSION D'ETUDES 3
PAR L'ASSEMBLEE DES RADIOCOMMUNICATIONS**

Propagation des ondes radioélectriques

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|------------------------------------|---|------------------|
| <u>201-3/3</u> | Données radiométrologiques nécessaires pour la planification des systèmes de communication de Terre et spatiale et les applications à la recherche spatiale | S2 |
| <u>202-3/3</u> | Méthodes de prévision de la propagation à la surface de la Terre | S2 |
| <u>203-3/3</u> | Méthodes de prévision de la propagation pour les services de radiodiffusion, fixe (accès à large bande) et mobile de Terre au-dessus de 30 MHz | S1 |
| <u>204-3/3</u> | Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires aux systèmes de Terre en visibilité directe | S2 |
| <u>205-1/3</u> | Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires aux systèmes transhorizon | S2 |
| <u>206-3/3</u> | Données de propagation et méthodes de prévision pour les services fixe par satellite et de radiodiffusion par satellite | S2 |
| <u>207-3/3</u> | Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour les services mobiles et de radiorepérage par satellite au-dessus de 0,1 GHz environ | S2 |
| <u>208-3/3</u> | Facteurs de propagation relatifs aux questions de partage des bandes de fréquences affectant les services fixes par satellite et les services de Terre | S2 |
| <u>209/3</u> | Paramètres de variabilité et de risque dans l'analyse de la qualité de fonctionnement des systèmes | S2 |
| <u>211-4/3</u> | Données et modèles de propagation à utiliser pour la conception des systèmes radioélectriques de communication et d'accès de courte portée et des réseaux radioélectriques locaux d'entreprise (RRLE) dans la gamme de fréquences 300 MHz à 100 GHz | S1 |
| <u>212-1/3</u> | Propriétés de l'ionosphère | S3 |
| <u>213-1/3</u> | Prévisions à court terme des caractéristiques d'exploitation pour les radiocommunications ionosphériques y compris transionosphériques | S3 |
| <u>214-3/3</u> | Bruit radioélectrique | S2 |
| <u>218-3/3</u> | Effets de l'ionosphère sur les systèmes spatiaux | S2 |
| <u>221/3</u> | Propagation des ondes métriques et décimétriques par l'intermédiaire de l'ionisation sporadique de la Région E et d'autres phénomènes d'ionisation | S3 |
| <u>222-1/3</u> | Mesures et banques de données de paramètres ionosphériques | S2 |
| <u>225-5/3</u> | Prévision des facteurs de propagation qui influent sur les systèmes en ondes kilométriques et hectométriques, y compris ceux qui utilisent des techniques de modulation numérique | S1 |
| <u>226-3/3</u> | Caractéristiques ionosphériques et troposphériques le long des trajets de satellite à satellite | S2 |
| <u>227-1/3</u> | Simulation de canaux à ondes décimétriques | S3 |

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|-----------------------------|--|-----------|
| <u>228-1/3</u> | Données de propagation requises pour la planification des systèmes de radiocommunications spatiales et des systèmes des services scientifiques spatiaux fonctionnant au-dessus de 275 GHz | C1 |
| <u>229/3</u> | Prévision des conditions de propagation de l'onde ionosphérique, de l'intensité des signaux, de la qualité de fonctionnement et de la fiabilité des circuits aux fréquences comprises entre 1,6 et 30 MHz environ, en particulier pour les systèmes qui utilisent des techniques de modulation numérique | S1 |
| <u>230/3</u> | Méthodes et modèles de prévision applicables aux systèmes de télécommunication à courants porteurs sur lignes électriques | S1 |
| <u>231/3</u> | Effet des rayonnements électromagnétiques provenant des sources artificielles sur la qualité de fonctionnement des systèmes et réseaux de radiocommunication | S2 |

Annexe 3

**QUESTIONS ATTRIBUÉES À LA COMMISSION D'ÉTUDES 4
PAR L'ASSEMBLÉE DES RADIOCOMMUNICATIONS***

Services satellitaires

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|------------------------------------|--|------------------|
| <u>42-1/4</u> | Caractéristiques des antennes de station terrienne du service fixe par satellite | S1 |
| <u>46-3/4</u> | Caractéristiques d'accès multiple préférées dans le service fixe par satellite | S2 |
| <u>55-2/4</u> | Utilisation des liaisons de connexion du service fixe par satellite pour les communications à destination et en provenance de satellites géostationnaires de différents services mobiles par satellite | S2 |
| <u>68-1/4</u> | Partage de fréquences entre le service fixe par satellite et le service intersatellites, d'une part, et les autres services radioélectriques spatiaux, d'autre part, conformément aux dispositions du numéro 9.21 du Règlement des radiocommunications | S3 |
| <u>70-1/4</u> | Protection de l'orbite des satellites géostationnaires contre des brouillages inacceptables provenant de stations terriennes d'émission appartenant au service fixe par satellite et fonctionnant à des fréquences supérieures à 15 GHz | S3 |
| <u>73-2/4</u> | Disponibilité des conduits ou circuits numériques dans le service fixe par satellite et interruptions de trafic | S2 |
| <u>75-3/4</u> | Objectifs de qualité des liaisons de transmission numériques internationales dans le service fixe par satellite | S1 |
| <u>81-1/4</u> | Partage des fréquences entre réseaux du service fixe par satellite, réseaux du service mobile par satellite et réseaux de satellites équipés pour fonctionner dans plusieurs services de la bande 20-50 GHz | S3 |
| <u>203-1/4</u> | Incidence de l'emploi de petites antennes sur l'efficacité d'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires | S2 |
| <u>205-1/4</u> | Partage des fréquences entre les liaisons de connexion aux satellites non géostationnaires du service mobile par satellite utilisant les fréquences attribuées au service fixe par satellite | S2 |
| <u>206-3/4</u> | Partage des fréquences entre, d'une part, les liaisons de connexion du service fixe à satellites non géostationnaires utilisées par le service mobile par satellite et d'autres services spatiaux et, d'autre part, les réseaux du service fixe | S2 |
| <u>208/4</u> | Utilisation de méthodes statistiques et stochastiques d'évaluation du brouillage entre réseaux à satellite du service fixe par satellite | S3 |
| <u>209/4</u> | Utilisation des bandes de fréquences attribuées au service fixe par satellite, à la fois pour les liaisons montantes et les liaisons descendantes des systèmes à satellites géostationnaires | S1 |
| <u>214/4</u> | Incidences d'ordre technique de l'utilisation de faisceaux de satellite orientables et reconfigurables | S2 |

* Voir la note de bas de page relative à cette Commission d'études dans la Résolution UIT-R 4-5.

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|--------------------------------|--|-----------|
| <u>218-1/4</u> | Compatibilité entre les satellites du service fixe par satellite avec traitement du signal à bord et les réseaux de Terre | S2 |
| <u>223/4</u> | Critères de brouillage applicables aux brouillages de courte durée dans les réseaux du service fixe par satellite | S1 |
| <u>231/4</u> | Partage entre réseaux du service fixe par satellite à satellites non géostationnaires et d'autres réseaux du service fixe par satellite | S2 |
| <u>232/4</u> | Utilisation du traitement avec régénération pour les attributions de fréquences au service fixe par satellite | S2 |
| <u>233/4</u> | Systèmes numériques de télécommunication par satellite et leurs architectures associées conçus pour l'utilisateur | S2 |
| <u>235/4</u> | Mesures opérationnelles visant à respecter la limitation de la puissance surfacique au titre de l'Article 21 du Règlement des radiocommunications | S2 |
| <u>236/4</u> | Critères de brouillage applicables au service fixe par satellite et méthodes de calcul associées | S2 |
| <u>239/4</u> | Critères de partage applicables aux systèmes utilisant les liaisons intersatellites | S2 |
| <u>240-1/4</u> | Critères techniques applicables au partage des fréquences entre le service fixe par satellite utilisant des orbites fortement elliptiques et le service fixe, dans la mesure où ils affectent le service fixe par satellite | S1 |
| <u>244/4</u> | Partage entre les liaisons de connexion du service mobile par satellite (non géostationnaire) dans la bande 5 091-5 250 MHz et le service de radionavigation aéronautique dans la bande 5 000-5 250 MHz | C2 |
| <u>245/4</u> | Limites des émissions hors bande et des rayonnements non essentiels | S1 |
| <u>246/4</u> | Partage entre le service intersatellites, le service d'exploration de la Terre par satellite (passive) et d'autres services dans les bandes de fréquences supérieures à 50 GHz | S2 |
| <u>247/4</u> | Objectifs de conception pour les caractéristiques de rayonnement applicables aux stations terriennes de liaison de connexion non géostationnaires du service mobile par satellite fonctionnant dans la bande des 5/7 GHz | S1 |
| <u>248/4</u> | Partage de fréquences entre systèmes du service fixe par satellite et réseaux numériques sans fil aux environs de 5 GHz | S1 |
| <u>251-1/4</u> | Critères de partage des fréquences entre systèmes du service fixe par satellite et systèmes du service fixe utilisant des stations placées sur des plates-formes à haute altitude | S1 |
| <u>252/4</u> | Critères pour la protection du Plan de l'Appendice 30B contre les brouillages causés par les systèmes à satellites non géostationnaires | S1 |
| <u>254-1/4</u> | Possibilités de partage des bandes entre stations terriennes de navire du service fixe par satellite et stations du service fixe dans la bande 5 925-6 425 MHz et dans d'autres bandes de fréquences de liaison montante à 6 GHz et à 14 GHz | S1 |
| <u>256/4</u> | Critères et méthodes de partage entre le service fixe par satellite et d'autres services ayant des attributions dans la bande 40,5-42,5 GHz | C2 |
| <u>259/4</u> | Niveaux de densité de p.i.r.e. hors axe des stations terriennes dans les bandes au-dessus de 14,5 GHz attribuées au service fixe par satellite | S2 |

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|--------------------------------|---|-----------|
| <u>263-1/4</u> | Objectifs de qualité de fonctionnement des liaisons numériques du service fixe par satellite pour la transmission de paquets en protocole Internet ou de couche supérieure | S1 |
| <u>264/4</u> | Caractéristiques techniques et opérationnelles des réseaux du service fixe par satellite fonctionnant au-dessus de 275 GHz | C2 |
| <u>266/4</u> | Caractéristiques techniques des stations terriennes à haute densité du service fixe par satellite fonctionnant avec des réseaux du service fixe par satellite OSG dans les bandes des 20/30 GHz | C1 |
| <u>267/4</u> | Considérations techniques et opérationnelles relatives à la publication anticipée, la coordination et la notification des réseaux du service fixe par satellite | C2 |
| <u>268/4</u> | Elaboration de méthodes permettant d'évaluer les niveaux des rayonnements non désirés provenant des satellites avant leur lancement | S2 |
| <u>269/4</u> | Besoins en spectre et caractéristiques techniques et d'exploitation de terminaux d'utilisateurs (VSAT) pour systèmes mondiaux par satellites à large bande | S1 |
| <u>270-1/4</u> | Systèmes du service fixe par satellite utilisant des signaux avec étalement sur une très large bande | S1 |
| <u>271/4</u> | Brouillages entre porteuses utilisées pour le reportage d'actualités par satellite (RAS) causés par un accès involontaire | S1 |
| <u>272/4</u> | Utilisation en partage de fréquences entre le SFS et le service de recherche spatiale dans les bandes 37,5-38 GHz et 40-40,5 GHz | S2 |

Annexe 4**QUESTIONS ATTRIBUEES A LA COMMISSION D'ETUDES 5
PAR L'ASSEMBLEE DES RADIOCOMMUNICATIONS****Services de Terre**

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|------------------------------------|---|------------------|
| 1-4/8 | Rapport de protection contre les brouillages et champs minima requis dans les services mobiles terrestres | S2 |
| 7-6/8 | Caractéristiques des appareils pour le service mobile terrestre entre 25 et 6 000 MHz | S2 |
| <u>35-1/8</u> | Utilisation efficace du spectre radioélectrique par les stations de radiodétection du service de radiorepérage | S2 |
| 37-5/8 | Systèmes mobiles terrestres numériques pour le trafic de dispatching | S2 |
| 48-6/8 | Techniques et fréquences utilisées dans le service d'amateur et le service d'amateur par satellite | S2 |
| <u>51-3/8</u> | Détermination automatique des positions et guidage dans le service mobile terrestre | |
| <u>62-2/8</u> | Brouillages causés au service mobile aéronautique et au service de radionavigation aéronautique | S2 |
| 77-6/8 | Examen des besoins des pays en développement en matière d'élaboration et mise en oeuvre des techniques de radiocommunication mobile | S2 |
| <u>83-5/8</u> | Utilisation efficace du spectre radioélectrique et partage des fréquences dans le service mobile par satellite | S1 |
| <u>84-4/8</u> | Utilisation d'orbites autres que celle des satellites géostationnaires dans les services mobiles par satellite | S2 |
| <u>85-1/8</u> | Disponibilité des circuits des services mobiles par satellite | S2 |
| <u>87-4/8</u> | Caractéristiques de transmission d'un système de télécommunication mobile par satellite | S2 |
| <u>88-1/8</u> | Caractéristiques de propagation et caractéristiques des antennes de stations terriennes mobiles pour les services mobiles par satellite | S3 |
| <u>90/8</u> | Caractéristiques techniques et d'exploitation des systèmes de radiocommunication faisant appel aux techniques de télécommunication par satellite pour les opérations de détresse et de sécurité | S2 |
| <u>91-1/8</u> | Caractéristiques techniques et d'exploitation du service de radiorepérage par satellite | S2 |
| <u>93-2/8</u> | Automatisation des communications mobiles maritimes en ondes hectométriques, décamétriques et métriques | S2 |
| <u>96-2/8</u> | Amélioration de l'efficacité d'utilisation de la bande 156-174 MHz par les stations du service mobile maritime en vue de renforcer la sécurité maritime et portuaire | S2 |
| <u>98/8</u> | Transmission de données numériques pour la mise à jour des systèmes de visualisation des cartes électroniques | S2 |
| 99-1/8 | Brouillages dus aux produits d'intermodulation dans le service mobile terrestre entre 25 et 6 000 MHz | S2 |

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|-----------------------------|---|-----------|
| 101-4/8 | Prescriptions en matière de qualité de service dans le service mobile terrestre | S2 |
| 106-1/8 | Critères de partage à appliquer entre les services de radiodiffusion sonore par satellite et de radiodiffusion de Terre complémentaire et les services mobile, de radiolocalisation et d'amateur dans la gamme 1-3 GHz | C2 |
| <u>107-1/8</u> | Systèmes mobiles terrestres cellulaires de télécommunication | |
| <u>109-1/8</u> | Caractéristiques du Système mondial de détresse et de sécurité en mer requises pour les systèmes des services mobiles par satellite fonctionnant dans les bandes 1 530-1 544 MHz et 1 626,5-1 645,5 MHz | S1 |
| <u>110-1/8</u> | Brouillage du service mobile aéronautique (R) par satellite | S2 |
| <u>112/8</u> | Objectifs de qualité des services mobiles numériques par satellite | S3 |
| <u>114/8</u> | Caractéristiques techniques et d'exploitation des téléphones sans cordon et des systèmes de télécommunication sans cordon | |
| <u>201-1/8</u> | Partage des fréquences entre les services mobiles par satellite et d'autres services | C2 |
| <u>202-3/8</u> | Rayonnements non désirés émanant de radars primaires | S2 |
| 205-4/8 | Systèmes de transport intelligents | S2 |
| 208-1/8 | Des systèmes mobiles terrestres aux IMT-2000 et aux systèmes postérieurs aux IMT-2000 | S2 |
| 209-3/8 | Contributions des services mobile et d'amateur et des services par satellite associés à l'amélioration des communications en cas de catastrophe | S2 |
| <u>210-1/8</u> | Caractéristiques techniques des stations terriennes mobiles fonctionnant avec des systèmes à satellites non géostationnaires (non OSG) du service mobile par satellite utilisables à l'échelle mondiale dans la bande 1-3 GHz | S1 |
| <u>211-2/8</u> | Critères de brouillage et méthodes de calcul pour le service mobile par satellite | S1 |
| 212-3/8 | Systèmes d'accès hertzien nomades, en particulier réseaux locaux hertziens pour applications mobiles | S2 |
| <u>213/8</u> | Transmission de messages de données sur des canaux radioélectriques mobiles terrestres privés et utilisés en partage | |
| <u>214/8</u> | Nouvelle planification des bandes dans le service mobile terrestre | |
| 215-2/8 | Bandes de fréquences, caractéristiques techniques et spécifications opérationnelles des systèmes d'accès hertzien fixes dans le service mobile terrestre | S2 |
| <u>216-2/8</u> | Compatibilité des services de radionavigation, d'exploration de la Terre par satellite (active), de recherche spatiale (active), mobile et de radiorepérage fonctionnant dans la bande 5 350-5 650 MHz et compatibilité entre les services de radionavigation et de radiolocalisation dans la bande 2 900-3 100 MHz | C2 |
| 217-2/8 | Brouillages causés au service de radionavigation par satellite et en particulier au système mondial de navigation par satellite de l'OACI | S2 |
| <u>218/8</u> | Spécifications techniques essentielles des stations terriennes mobiles des systèmes géostationnaires du service mobile par satellite mondiaux et régionaux exploités entre 1 et 3 GHz | S1 |

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|--------------------------------|--|-----------|
| <u>221/8</u> | Utilisation des fréquences comprises entre 2,8 et 22 MHz par le service mobile aéronautique (R) pour la transmission de données en classe d'émission J2DEN | S1 |
| 223-2/8 | Applications du protocole Internet sur systèmes mobiles | S2 |
| 224-2/8 | Antennes adaptatives | S2 |
| <u>225/8</u> | Brouillages causés aux services mobile maritime et mobile aéronautique dans les bandes d'ondes décimétriques par des stations non autorisées | S1 |
| <u>226/8</u> | Caractéristiques et critères de protection des radars du service de radiorepérage | S1 |
| <u>227/8</u> | Caractéristiques techniques et opérationnelles des communications d'urgence dans le service mobile par satellite | S1 |
| <u>228-1/8</u> | Présentation future des technologies satellitaires de transmission radioélectrique pour les télécommunications mobiles internationales-2000 | S1 |
| <u>229-1/8</u> | Evolution future des IMT-2000 et des systèmes postérieurs aux IMT-2000 | S2 |
| 230-2/8 | Techniques radioélectriques logicielles | S2 |
| <u>231/8</u> | Exploitation de la télémétrie aéronautique à large bande dans les bandes au-dessus de 3 GHz | S2 |
| <u>232/8</u> | Système d'identification automatique universel de bord pour navires | S2 |
| <u>233/8</u> | Caractéristiques techniques et opérationnelles de la transmission en mode paquet dans le service mobile par satellite | S1 |
| <u>234/8</u> | Compatibilité des services de radionavigation et de radiolocalisation fonctionnant dans les bandes 9 000-9 200 MHz et 9 300-9 500 MHz | S2 |
| <u>235/8</u> | Critères de protection applicables aux systèmes aéronautiques et maritimes | S2 |
| 236-2/8 | Systèmes du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre, espace-espace, Terre vers espace): caractéristiques et spécifications opérationnelles | S2 |
| <u>237/8</u> | Caractéristiques et critères de protection des radars du service de radiorepérage fonctionnant dans la bande d'ondes métriques | S2 |
| 238-1/8 | Systèmes d'accès hertzien large bande pour le service mobile | C2 |
| 239-1/8 | Méthode de coordination des systèmes et des réseaux du service de radionavigation par satellite | S1 |
| <u>240/8</u> | Caractéristiques techniques et opérationnelles et besoins en fréquence des systèmes radar haute fréquence à ondes de surface fonctionnant dans la gamme de fréquences comprises entre 3 et 50 MHz | S2 |
| 241-1/8 | Systèmes de radiocommunication cognitifs dans le service mobile | S2 |
| | Projet de nouvelle Question UIT-R AERO/8 - Faciliter la modernisation des systèmes de télécommunication de l'aviation civile et le développement des systèmes de télécommunication dans les régions reculées et en développement à l'aide des réseaux à satellite existants et en projet | S2 |
| <u>102-4/9</u> | Disponibilité des systèmes hertziens fixes numériques | S1 |
| <u>107-2/9</u> | Caractéristiques des systèmes hertziens fixes fonctionnant dans les bandes de fréquences supérieures à 17 GHz environ | S2 |

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|--------------------------------|--|-----------|
| <u>108-2/9</u> | Dispositions des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes fonctionnant dans les bandes de fréquences supérieures à 17 GHz environ | S2 |
| <u>110-1/9</u> | Diagrammes de rayonnement des antennes des stations hertziennes fixes, à utiliser dans les études sur le partage des fréquences | S2 |
| <u>111-3/9</u> | Critères de partage entre le service de radiodiffusion (sonore et télévisuelle) par satellite et le service fixe | S2 |
| <u>113-2/9</u> | Partage des fréquences et compatibilité entre les systèmes du service fixe et les systèmes des services d'exploration de la Terre par satellite et de recherche spatiale | S2 |
| <u>118-4/9</u> | Critères de partage entre le service mobile par satellite et le service fixe | C1 |
| <u>122-4/9</u> | Influence de la propagation sur la conception et le fonctionnement des systèmes hertziens fixes | S2 |
| <u>125-7/9</u> | Systèmes hertziens fixes point à multipoint utilisés dans les réseaux d'accès ou de raccordement | S2 |
| <u>127-4/9</u> | Dégradations maximales admissibles de la qualité de fonctionnement et de la disponibilité des systèmes hertziens fixes sous l'effet des différentes sources de brouillage | S2 |
| <u>133-1/9</u> | Critères pour le partage entre les services fixe et mobile terrestre dans les bandes de fréquences supérieures à 0,5 GHz environ | S2 |
| <u>136-2/9</u> | Dispositions des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes numériques fonctionnant dans les bandes de fréquences inférieures à 17 GHz environ | S2 |
| <u>145-2/9</u> | Caractéristiques requises pour la transmission de données à haut débit sur des circuits radioélectriques en ondes décimétriques | S2 |
| <u>147-2/9</u> | Systèmes et réseaux radioélectriques à commande automatique dans le service fixe en ondes décimétriques | S2 |
| <u>158-1/9</u> | Protocoles de transmission de données par paquets pour les systèmes fonctionnant à des fréquences inférieures à environ 30 MHz | S3 |
| <u>161-4/9</u> | Limites de qualité de fonctionnement pour la mise en service et la maintenance des systèmes hertziens fixes numériques | S2 |
| <u>202-1/9</u> | Diagrammes de rayonnement de référence d'antennes équidirectives et sectorielles de systèmes point-à-multipoint destinés à être utilisés dans les études de partage | S2 |
| <u>205-1/9</u> | Utilisation de systèmes à ondes décimétriques agiles en fréquence | C1 |
| <u>206-2/9</u> | Critères de partage entre systèmes du service fixe et systèmes du service fixe par satellite mettant en oeuvre un grand nombre de satellites non géostationnaires dans des bandes de fréquences entre 10 et 30 GHz | S1 |
| <u>209-1/9</u> | Critères de partage des fréquences entre le service fixe et le service fixe par satellite utilisant des orbites fortement elliptiques du point de vue des conséquences pour le service fixe | S1 |
| <u>210-2/9</u> | Objectifs en matière d'erreur des sections fixes hertziennes numériques | S2 |
| <u>212-2/9</u> | Caractéristiques et bandes de fréquences relatives aux systèmes du service fixe utilisant des stations placées sur des plates-formes à haute altitude | C1 |
| <u>213-1/9</u> | Simulation de transmissions en ondes décimétriques par canal ionosphérique | S3 |

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|--------------------------------|--|-----------|
| <u>216/9</u> | Caractéristiques des systèmes du service fixe exploités dans les bandes de fréquences inférieures à 1 GHz et critères de partage associés | S2 |
| <u>217-1/9</u> | Faisabilité du partage de fréquences entre le service fixe et le service fixe par satellite dans la gamme 30-52 GHz | S1 |
| <u>218-1/9</u> | Critères de partage des fréquences entre systèmes du service fixe utilisant des stations placées sur des plates-formes à haute altitude et systèmes du service fixe par satellite | S1 |
| <u>219/9</u> | Détermination de la zone de coordination concernant le service fixe pour des stations terriennes associées à des satellites non géostationnaires dans le service fixe par satellite | S1 |
| <u>225/9</u> | Améliorations de la Recommandation UIT-R F.758 | S1 |
| <u>226-1/9</u> | Possibilités de partage entre stations du service fixe et stations terriennes de navire du service fixe par satellite dans la bande 5 925-6 425 MHz et dans d'autres bandes de fréquences de liaison montante à 6 GHz et à 14 GHz | S1 |
| <u>227/9</u> | Critères de partage de la bande 3 400-3 700 MHz entre systèmes d'accès hertzien fixe point-à-multipoint du service fixe et systèmes à microstations terriennes du service fixe par satellite | S2 |
| <u>228-1/9</u> | Objectifs de qualité de fonctionnement et de disponibilité pour la partie accès du réseau constituée en totalité ou en partie de systèmes hertziens fixes | S2 |
| <u>229-1/9</u> | Dispositions de fréquences par blocs pour les systèmes du service fixe | S2 |
| <u>232/9</u> | Evaluation des possibilités de partage et de réduction des brouillages pour faciliter l'utilisation de la bande 3 400-3 700 MHz par certains systèmes à accès hertzien fixe et les systèmes de radiolocalisation | S2 |
| <u>233/9</u> | Critères de partage entre stations du service fixe et stations du service mobile aéronautique dans les bandes comprises entre 37 GHz et 50 GHz environ | S2 |
| <u>234/9</u> | Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes hertziens fixes exploités dans des bandes attribuées au service fixe au-dessus de 57 GHz | C2 |
| <u>236/9</u> | Systèmes hertziens fixes offrant un accès hertzien à large bande | S1 |
| <u>237/9</u> | Applications du service fixe dans les bandes de fréquences supérieures à 3 000 GHz | C2 |
| <u>238/9</u> | Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes du service fixe fonctionnant dans les bandes des ondes hectométriques et décimétriques qui sont utilisés pour l'atténuation des effets des catastrophes et les secours en cas de catastrophe | S1 |
| <u>239/9</u> | Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes de communication hertziens du service fixe utilisés pour les secours en cas de catastrophe | S1 |
| <u>240/9</u> | Objectifs de disponibilité et de taux d'erreur pour les systèmes fixes numériques en ondes décimétriques | S2 |
| <u>241/9</u> | Caractéristiques techniques et disposition des canaux requise pour les systèmes adaptatifs à ondes décimétriques | S2 |

Annexe 5

QUESTIONS ATTRIBUEES A LA COMMISSION D'ETUDES 6 PAR L'ASSEMBLEE DES RADIOCOMMUNICATIONS*

Service de radiodiffusion

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|-------------------------------|---|-----------|
| <u>1/6</u> | Formats d'image numérique pour la production et l'échange de programmes de radiodiffusion télévisuelle numérique | S1 |
| <u>2/6</u> | Caractéristiques de mesure audio à utiliser pour la production sonore numérique | S1/AP |
| <u>3/6</u> | Radiodiffusion numérique de plusieurs services et programmes dans le service de radiodiffusion par satellite | S2 |
| <u>4-2/6</u> | Paramètres de planification pour la radiodiffusion télévisuelle numérique dans les canaux de Terre | S2 |
| <u>5-1/6</u> | Mécanisme de transport en série de paquets de données dans un studio de production de télévision sur la base (compatible) des Recommandations UIT-R BT.656 et UIT-R BT.1120 | S3/AP |
| <u>6-1/6</u> | Normes pour le codage numérique en télévision à haute définition | S1 |
| <u>7/6</u> | Interface pour la webdiffusion et services de données associés | S2/AP |
| <u>8/6</u> | Méthodes d'évaluation des systèmes d'extraction automatiques de métadonnées audio | S2/AP |
| <u>9/6</u> | Emetteurs et réémetteurs universels pour la radiodiffusion télévisuelle analogique et numérique par voie hertzienne de Terre | S2 |
| <u>12-1/6</u> | Codage générique avec réduction du débit binaire des signaux numériques de télévision (TVDN, TVDA et TVHD) pour la production, la contribution, la distribution primaire et secondaire, la diffusion et les applications connexes | S1 |
| <u>13/6</u> | Evolution du multimédia et format commun du contenu | S1 |
| <u>14/6</u> | Téléviseurs numériques et analogiques-numériques et caractéristiques d'antenne de réception nécessaires pour la planification des fréquences attribuées à la radiodiffusion télévisuelle de Terre | S2 |
| <u>15-2/6</u> | Imagerie numérique sur grand écran (LSDI) | S2 |
| <u>16-1/6</u> | Systèmes de radiodiffusion numérique interactive | S1 |
| <u>17/6</u> | Radiodiffusion de données dans l'environnement de la radiodiffusion numérique | S1 |
| <u>19/6</u> | Normes de codage audio à faible débit binaire | S1 |
| <u>20/6</u> | Interfaces numériques pour les studios de TVHD | S1/AP |
| <u>21/6</u> | Caractéristiques des systèmes de réception du service de radiodiffusion par satellite (radiodiffusion sonore et télévisuelle) | S2 |
| <u>22-1/6</u> | Technologie des orbites de satellite et des stations spatiales pour le service de radiodiffusion par satellite (radiodiffusion sonore et télévisuelle) | S2 |

* Voir la note de bas de page relative à cette Commission d'études dans la Résolution UIT-R 4-5.

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|-------------------------------|--|-----------|
| <u>23/6</u> | Caractéristiques des systèmes du service de radiodiffusion par satellite (sonore) pour la réception individuelle au moyen de récepteurs portatifs et à bord de véhicules | C2 |
| <u>26-1/6</u> | Systèmes de radiodiffusion interactive par satellite (télévision, son et données) | S1 |
| <u>27/6</u> | Récepteurs pour la radiodiffusion sonore en dessous de 30 MHz | S2 |
| <u>29/6</u> | Emission d'informations supplémentaires avec le même émetteur en radiodiffusion sonore à modulation de fréquence | S2 |
| <u>30/6</u> | Antennes d'émission et de réception en ondes métriques et décimétriques | S2 |
| <u>31-1/6</u> | Radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre | S1 |
| <u>32/6</u> | Protection requise des systèmes de radiodiffusion contre les brouillages causés par les rayonnements provenant de systèmes de télécommunication filaires, d'appareils industriels, scientifiques et médicaux et de dispositifs à courte portée | S1 |
| <u>33/6</u> | Normes applicables aux interfaces et au codage audionumériques | S2 |
| <u>34-1/6</u> | Formats de fichiers pour l'échange de signaux audio, de signaux vidéo, de données et de métadonnées dans les milieux professionnels de la télévision et de l'imagerie numérique sur grand écran | S2 |
| <u>36/6</u> | Normes de studio de télévision à haute définition et normes pour l'échange international de programmes | S3 |
| <u>37/6</u> | Paramètres des systèmes sonores multivoie | S3 |
| <u>39/6</u> | Normes relatives aux techniques numériques appliquées au son | S2 |
| <u>40/6</u> | Imagerie à extrêmement haute résolution | S1 |
| <u>41/6</u> | Signaux auxiliaires pour faciliter l'édition et la concaténation des codecs de télévision numériques | S3/AP |
| <u>42/6</u> | Interfaces pour les signaux vidéo numériques | S2 |
| <u>43/6</u> | Codage numérique de la télévision multiprogramme dans les circuits de contribution et de distribution | S2/AP |
| <u>44-3/6</u> | Paramètres de qualité objective des images et méthodes de mesure et de contrôle associées pour les images de télévision numérique | S3 |
| <u>45-1/6</u> | Radiodiffusion d'applications multimédia et d'applications de données destinées à être reçues sur des terminaux mobiles | S1 |
| <u>46-1/6</u> | Besoins de l'utilisateur en ce qui concerne les métadonnées associées à la production, la post-production, l'enregistrement et l'archivage numériques de programmes radiophoniques et télévisuels en radiodiffusion | S1 |
| <u>47/6</u> | Prévention des crises d'épilepsie photosensible dues à la télévision | S1 |
| <u>48/6</u> | Contrôle en service de la qualité audio perçue dans les réseaux de distribution et de radiodiffusion | S1/AP |
| <u>49-1/6</u> | Systèmes de radiodiffusion à accès conditionnel | S2 |
| <u>51/6</u> | Réception par onde ionosphérique en radiodiffusion (B.km, B.hm et B.dam) | S1 |
| <u>52-1/6</u> | Couverture en radiodiffusion (B.km, B.hm et B.dam) | S1 |

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|-------------------------------|--|-----------|
| <u>53/6</u> | Normes pour la diffusion de plusieurs voies son dans un canal de télévision en radiodiffusion de Terre ou par satellite y compris la télévision à haute définition et à définition améliorée | S2 |
| <u>55/6</u> | Evaluation subjective de la qualité du son en radiodiffusion utilisant des techniques numériques | S2 |
| <u>56-1/6</u> | Caractéristiques de systèmes de radiodiffusion sonore numérique de Terre pour récepteurs à bord de véhicules, portatifs et fixes | S1 |
| <u>57/6</u> | Questions relatives au partage des fréquences pour l'introduction du service de radiodiffusion par satellite (sonore) dans la gamme de fréquences 1-3 GHz | C2 |
| <u>58/6</u> | Enregistrement de programmes radiophoniques pour les échanges internationaux | S2/AP |
| <u>59/6</u> | Archivage de programmes sonores en radiodiffusion | S2/AP |
| <u>60/6</u> | Radiodiffusion numérique aux fréquences en dessous de 30 MHz | S2 |
| <u>61/6</u> | Questions de gestion du spectre liées à la mise en oeuvre du service de radiodiffusion par satellite (sonore) dans la gamme de fréquences 1-3 GHz | C2 |
| <u>62/6</u> | Evaluation subjective des dégradations faibles, moyennes ou importantes de la qualité sonore | S2/AP |
| <u>63/6</u> | Etalonnage du niveau d'écoute des casques utilisés pour les essais subjectifs | S1/AP |
| <u>64-1/6</u> | Paramètres de planification pour la radiodiffusion numérique aux fréquences inférieures à 30 MHz | S1 |
| <u>65/6</u> | Besoins en fréquence de la radiodiffusion sonore | S1 |
| <u>66/6</u> | Systèmes de codage audio pour inserts de programmes de radiodiffusion sonore | S1 |
| <u>67/6</u> | Méthodes d'évaluation subjective et d'optimisation de la qualité audio et vidéo | S2/AP |
| <u>69-1/6</u> | Conditions nécessaires au fonctionnement satisfaisant d'un service de télévision en présence de signaux réfléchis | S1 |
| <u>70/6</u> | Partage des fréquences pour les liaisons de connexion avec un satellite de radiodiffusion (radiodiffusion sonore et télévisuelle) | C2 |
| <u>71/6</u> | Etudes sur le partage entre la télévision à haute définition dans le service de radiodiffusion par satellite et d'autres services | C2 |
| <u>72/6</u> | Utilisation des techniques numériques dans le service de radiodiffusion par satellite (radiodiffusion sonore et télévisuelle) | S2 |
| <u>73-1/6</u> | Antennes de station terrienne de réception pour le service de radiodiffusion par satellite | S1 |
| <u>74/6</u> | Rayonnements non désirés produits par les stations spatiales du service de radiodiffusion par satellite (radiodiffusion sonore et télévisuelle) | C2 |
| <u>75/6</u> | Signaux de télémétrie, de poursuite et de télécommande et signaux d'essai pour les essais de maintenance et des caractéristiques radiofréquences des satellites de radiodiffusion | S2 |
| <u>76/6</u> | Radiodiffusion par satellite de télévision à haute définition | C2 |
| <u>77-1/6</u> | Méthodes et pratiques pour l'enregistrement numérique des éléments de programmes de télévision destinés à l'échange international | S2/AP |
| <u>78-1/6</u> | Enregistrement numérique de programmes de télévision à haute définition destinés à l'échange international | S3/AP |

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|-------------------------------|---|-----------|
| <u>79/6</u> | Harmonisation des normes de télévision pour les applications de radiodiffusion et pour les applications autres que la radiodiffusion | S1 |
| <u>80/6</u> | Codage pour la radiodiffusion dans des canaux de Terre à bande étroite de signaux de télévision à codage numérique | S1 |
| <u>81-1/6</u> | Evaluation subjective de la qualité des images de télévision, y compris les images alphanumériques et graphiques | S3/AP |
| <u>82/6</u> | Caractéristiques techniques des liaisons de connexion aux satellites de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes des 12, 17 et 21 GHz | C2 |
| <u>83/6</u> | Caractéristiques des systèmes du service de radiodiffusion par satellite (radiodiffusion sonore et télévisuelle) pour réception par des récepteurs portables ou fixes | S2 |
| <u>84/6</u> | Rapports de protection pour les études de brouillage et la planification des systèmes dans le service de radiodiffusion par satellite (radiodiffusion sonore et télévisuelle) | C2 |
| <u>85/6</u> | Transmissions simultanées de programmes de télévision dans les services de radiodiffusion par satellite et fixe par satellite à partir d'une station spatiale multiservice | S2 |
| <u>86/6</u> | Coordination générale des caractéristiques techniques et des méthodes d'essai associées pour les différentes parties de la chaîne du signal de télévision | S2/AP |
| <u>87/6</u> | Délais d'acquisition et de récupération dans le codage de télévision numérique | S2/AP |
| <u>88/6</u> | Evaluation subjective des images de télévision stéréoscopiques | S3/AP |
| <u>89-1/6</u> | Exigences des utilisateurs concernant le reportage électronique d'actualités | S1 |
| <u>90/6</u> | Format d'enregistrement de télévision pour l'archivage à long terme des programmes | S3/AP |
| <u>93/6</u> | Besoins de fréquences associés aux reportages d'actualités par satellite | S2 |
| <u>94/6</u> | Accès aux ressources de l'orbite et du spectre pour le service de radiodiffusion par satellite et pour les applications «avec réception directe pour particuliers» dans le service fixe par satellite | C2 |
| <u>95/6</u> | Utilisation des technologies informatiques dans les applications de radiodiffusion télévisuelle | S2 |
| <u>96-1/6</u> | Besoins de l'utilisateur dans le domaine des protocoles de gestion et de transfert de contenus multimédias pour la production, l'enregistrement et l'archivage de programmes de télévision | S3/AP |
| <u>99/6</u> | Relations entre qualité, méthode d'évaluation de la qualité et type d'application dans un environnement multimédia | S2/AP |
| <u>100/6</u> | Niveaux de qualité des images de télévision et des images multimédias | S1 |
| <u>101/6</u> | Radiodiffusion de la signalisation de la protection des copies pour la télévision | S1 |
| <u>102/6</u> | Méthodes d'évaluation subjective de la qualité audio et de la qualité vidéo | S1/AP |
| <u>103/6</u> | Signaux de référence pour studio numérique en composantes | S1/AP |

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|--------------------------------|---|-----------|
| <u>104/6</u> | Critères de partage applicables aux réseaux du SRS dans la bande 17,3-17,8 GHz en Région 2 et dans la bande 21,4-22 GHz en Régions 1 et 3 et à leurs liaisons de connexion associées | S1 |
| <u>105/6</u> | Spectre nécessaire à la radiodiffusion télévisuelle | S1 |
| <u>106-1/6</u> | Formats d'enregistrement destinés à différents supports à utiliser dans l'échange international d'enregistrements pour l'évaluation de programmes de télévision à haute définition | S2/AP |
| <u>108/6</u> | Radiodiffusion sonore numérique dans la bande 7 (ondes décamétriques) en Zone tropicale | S1 |
| <u>109/6</u> | Surveillance en service de la qualité audiovisuelle perçue pour les réseaux de radiodiffusion et de distribution | S1 |
| <u>110/6</u> | Marges pour traitement nécessaires en production télévisée de programmes de contribution | S2 |
| <u>111-1/6</u> | Méthodes techniques pour la protection des données personnelles des utilisateurs finals de systèmes de radiodiffusion interactive (télévision, son, données) | S1 |
| <u>112-1/6</u> | Lignes directrices relatives aux fonctionnalités des installations utilisant des serveurs numériques pour l'enregistrement, l'archivage et la lecture de programme de radiodiffusion | S2 |
| <u>113/6</u> | Diffusion d'informations interactives en provenance et à destination de salles de projection d'images numériques sur grand écran au moyen de systèmes de radiodiffusion | S2 |
| <u>114/6</u> | Caractéristiques des téléviseurs et des antennes de réception de télévision, essentielles pour la planification des fréquences | S2 |
| <u>115/6</u> | Méthodes de recalage pour les images télévisuelles et multimédias | S1 |
| <u>116/6</u> | Paramètres et limites de tolérance applicables à la qualité technique des signaux audio destinés à l'échange international | S1 |
| <u>118-1/6</u> | Moyens de radiodiffusion pour l'alerte du public, l'atténuation des effets des catastrophes et les secours en cas de catastrophe | S1 |
| <u>119/6</u> | Utilisation de la réduction de débit sans perte/sans perte perçue pour le transport de signaux de TVHD sur une interface numérique série à haute définition (HD-SDI) | S1 |
| <u>120/6</u> | Radiodiffusion sonore numérique en Région 2 | S1 |
| <u>121/6</u> | Microphones sans fil: spécifications en ce qui concerne l'utilisation du spectre et spécifications relatives aux utilisateurs | S1 |
| <u>122/6</u> | Méthodes de mesure objectives perceptuelles de la qualité audio | S1/AP |
| <u>123/6</u> | Méthodes concernant la production des programmes destinées à améliorer la qualité d'image perçue des programmes numériques de radiodiffusion télévisuelle à définition normale et de radiodiffusion télévisuelle à haute définition | S1/AP |
| <u>124/6</u> | Méthodes de mesure pour la vérification et la validation des procédures de planification de la radiodiffusion télévisuelle et sonore numérique | S1 |
| <u>125/6</u> | Télévision stéréoscopique | S1 |

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|------------------------------------|--|------------------|
| <u>126/6</u> | Projet de nouvelles Question - Pratiques d'exploitation recommandées pour adapter les émissions télévisuelles à des applications de radiodiffusion ayant des niveaux de qualité et des dimensions d'image différents | S2 |
| <u>127/6</u> | Projet de nouvelles Question - Techniques de limitation des brouillages nécessaires pour l'utilisation de la modulation numérique dans la bande de radiodiffusion à «26 MHz» pour une couverture locale | S2 |

Annexe 6**QUESTIONS ATTRIBUEES A LA COMMISSION D'ETUDES 7
PAR L'ASSEMBLEE DES RADIOCOMMUNICATIONS****Services scientifiques**

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|------------------------------------|--|------------------|
| <u>110-2/7</u> | Codes horaires | S2 |
| <u>111-1/7</u> | Retards dus aux antennes et aux autres circuits et étalonnage nécessaire pour le transfert de signaux horaires de haute précision | S2 |
| <u>118-2/7</u> | Facteurs intervenant dans le partage des fréquences entre les systèmes à satellites relais de données et les systèmes relevant d'autres services | S2 |
| <u>129-2/7</u> | Rayonnements non désirés produits et reçus par les stations des services scientifiques | S2 |
| <u>139-3/7</u> | Transmission de données pour les systèmes à satellites d'exploration de la Terre | S2 |
| <u>141-3/7</u> | Transmission de données pour les systèmes de météorologie par satellite | S2 |
| <u>145-2/7</u> | Facteurs techniques dont dépend la protection des observations de radioastronomie | S2 |
| <u>146-2/7</u> | Critères à appliquer pour l'évaluation des brouillages causés à la radioastronomie | S2 |
| <u>149-1/7</u> | Utilisation des fréquences sur la face cachée de la Lune | S2 |
| <u>152-2/7</u> | Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires par satellite | S2 |
| <u>202-1/7</u> | Critères de protection et partage de fréquences entre les systèmes spatiaux d'interférométrie à très grande base et d'autres systèmes de recherche spatiale | S2 |
| <u>203-1/7</u> | Systèmes spatiaux d'interférométrie à très grande base: caractéristiques et contraintes sur le plan des télécommunications | S2 |
| <u>207-2/7</u> | Transfert du temps et des fréquences sur des liaisons de communication numériques | S2 |
| <u>211/7</u> | Partage des fréquences entre le service de recherche spatiale et d'autres services dans les bandes 37-38 GHz et 40-40,5 GHz | S2 |
| <u>221/7</u> | Bandes de fréquences préférées et critères de protection pour les observations du service de recherche spatiale (passive) | S2 |
| <u>222-1/7</u> | Liaisons de radiocommunication entre stations terriennes et missions lunaires et planétaires par l'intermédiaire de satellites relais de données lunaires et/ou planétaires | S2 |
| <u>223/7</u> | Rôle des réseaux à GPS différentiel dans les applications de référence de temps | S2 |
| <u>226/7</u> | Partage des fréquences entre le service de radioastronomie et d'autres services dans les bandes au-dessus de 70 GHz | S2 |
| <u>229/7</u> | Partage de fréquences entre le service d'exploration de la Terre par satellite (passive) et les altimètres aéroportés du service de radionavigation aéronautique dans la bande 4 200-4 400 MHz | C2 |

| Numéro de la Question UIT-R | Titre | Catégorie |
|--------------------------------|--|-----------|
| <u>230/7</u> | Critères de protection et de partage applicables aux mesures de radioastronomie effectuées depuis l'espace | S2 |
| <u>231/7</u> | SETS (active) et Service de recherche spatiale (active) au-dessus de 100 GHz | S2 |
| <u>232-1/7</u> | Partage de fréquences entre les détecteurs passifs spatioportés et d'autres services dans les bandes 10,60-10,68 GHz, 31,5-31,8 GHz et 36-37 GHz | S2 |
| <u>234/7</u> | Partage de fréquences entre systèmes de détection actifs du service d'exploration de la Terre par satellite et systèmes exploités dans d'autres services dans la bande 1 215-1 300 MHz | S2 |
| <u>235-1/7</u> | Caractéristiques techniques et opérationnelles des applications des services scientifiques fonctionnant au-dessus de 275 GHz | S2 |
| <u>236/7</u> | Evolution de l'échelle de temps UTC | S2 |
| <u>237/7</u> | Facteurs techniques et opérationnels relatifs aux méthodes de réduction des brouillages pour les stations de radioastronomie | S2 |
| <u>238/7</u> | Source de signaux horaires sécurisée pour autorité de pointage temporel | S2 |
| <u>239/7</u> | Codes horaires pour l'instrumentation | S2 |
| <u>242/7</u> | Zones de silence radioélectrique | S2 |
| <u>243/7</u> | Caractérisation des paramètres techniques et des effets des brouillages et techniques possibles de limitation des brouillages pour les détecteurs passifs fonctionnant dans le service d'exploration de la Terre par satellite (passive) | S2 |
| <u>244/7</u> | Brouillages entre les services de fréquences étalon et de signaux horaires exploités entre 20 et 90 kHz | S2 |
| <u>245/7</u> | Brouillages causés par du bruit provenant de sources électriques au service des fréquences étalon et des signaux horaires exploité dans la bande d'ondes kilométriques | S2 |